

Délibération n°2019-02-24

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	18
Votants	79

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 5 avril 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Joël Pradel est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras
Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot	Robert Bredèche	à	Pierre Chevalier
Pierre Coutaud	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Tony Cornelissen
Daniel Ecurat	à	Alain Fonfrede	Guy Faugeron	à	Michel Lacrocq
Baptiste Galland	à	Daniel Mazière	Martine Leclerc	à	Gilles Chazal
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Christiane Monteil	à	Jean-François Michon
Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard	Marie-Hélène Pommier	à	Jean-Paul Bourre
Marc Ranvier	à	Jean Bilotta	François Ratelade	à	Marilou Padilla-Ratelade
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Jérôme Valade	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Serge Guillaume (Joëlle Verbiguié) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Gérard Moratille (Nathalie Laurent).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix ; Michèle Chastagner ; Eric Cheminade ; Daniel Couderc ; Nathalie Delcouderc-Juillard ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Didier Pénéloux ; Serge Peyraud ; Sylvie Prabonneau ; Jean Robineaux ; Bernard Rouge ; Valérie Serrurier ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Achat déchèterie et terrain attenant à Bort-les-Orgues

Le président explique que par courriers en date du 29 octobre 2018 et du 4 février 2019, madame le Maire de Bort-les-Orgues avait souhaité régulariser la propriété des terrains de la déchèterie et du quai de transfert des ordures ménagères, situés ZAC des Deux Eaux, à Bort-les-Orgues.

Ces terrains étaient mis à disposition du SYSTOM Bort-Artense. Ce syndicat a été dissous le 31 décembre 2018 et Haute-Corrèze Communauté a repris la gestion de cette déchèterie. Le Centre de transfert est géré par le SYTTOM 19.

De plus, la parcelle attenante à la déchèterie avait été identifiée par l'ancien syndicat pour un agrandissement de la déchèterie avec la mise en place d'une zone de stockage des déchets verts. Cette extension va être étudiée durant l'année 2019.

L'ensemble du lot se compose des parcelles AR 7, AR 8 et AR 310 pour une superficie totale de 15 480 m². Ces parcelles ont fait l'objet d'une estimation du service des Domaines qui a établi une valeur vénale de 77 400 €.

Les échanges entre les élus en charge de ces négociations ont abouti à un pré-accord pour réaliser une vente de la mairie de Bort-Les-Orgues au profit de Haute-Corrèze Communauté pour un montant total de 60 000 €.

Le passage d'un expert géomètre et les frais d'acte seront à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AR 7, AR 8 et AR 310 d'une superficie totale de 15 480 m² pour un montant de 60 000 € dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et documents liés à cette décision et lancer les démarches nécessaires pour assurer cette acquisition.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 15 avril 2019

Le président,
Pierre Chevalier

